

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain

Référence bibliographique :
Jean Stillemans, "L'architecture à l'Université : une promesse à tenir !",
lieuxdits#20, septembre 2021, pp. 6-9.

La revue lieuxdits
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Loci)
Université catholique de Louvain (UCLouvain).

Éditeur responsable : Le comité de rédaction, place du Levant, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Corentin Haubruge, Nicolas Lorent,
Catherine Massart, Dorothée Stiernon
Conception graphique : Nicolas Lorent



ISSN 2294-9046
e-ISSN 2565-6996

 **UCLouvain**

Faculté d'architecture, d'ingénierie
architecturale, d'urbanisme – Loci



L'architecture à l'Université : une promesse à tenir !

Jean Stillemans

Une décision politique et scientifique forte a été prise à l'Université de Louvain en 2009 : la création d'une nouvelle faculté destinée à accueillir la migration des Instituts supérieurs d'architecture et à rassembler avec cohérence l'ensemble des disciplines dédiées à la connaissance et à la conception des habitats (L'architecture, l'ingénierie architecturale, l'urbanisme). La Communauté française de Belgique venait de rejoindre les pays qui placent l'exercice de l'architecture dans le cercle des exigences et des responsabilités portées par les universités en matière d'enseignement et de recherche. La mise en œuvre de cette décision a cependant rencontré des difficultés et des obstacles liés aux divers contextes institutionnels, ainsi qu'aux traditions portées par les collectivités engagées à agir et à construire de concert de nouvelles formes disciplinaires. Ces difficultés et obstacles se sont avérés constituer autant de défis à relever.



Jean Stillemans
Professeur à Louvain-la-Neuve
de 1990 à 2020
Doyen de la Faculté LOCI
de 2012 à 2018

L'intégration complète des disciplines architecturales au sein de quatre universités francophones correspond à la décision politique d'adosser l'enseignement des connaissances architecturales à la recherche systématique – fondamentale et appliquée – qui échoit à leur responsabilité¹. Mais le législateur n'a pas assorti sa décision de dispositifs opérationnels, ni de budgets spécifiques pour mettre en œuvre les nouveaux déploiements de recherche désormais à l'ordre du jour (par exemple via un organe public structurant la recherche, comme le FRS-FNRS). Ceci a constitué d'entrée de jeu une entrave à la réalisation de la décision prise dont les voies et moyens allaient dépendre des pilotages adoptés par chacune des universités.

À l'UCLouvain, le basculement légal et l'intégration des anciens instituts a coïncidé avec une réforme interne profonde, en application d'un "plan de développement". L'université, dès 2010, s'est partagée en trois secteurs (sciences et technologies, sciences humaines, sciences de la santé), chacun composé de *facultés* consacrées à l'enseignement d'une part et d'*instituts* réservés à la recherche d'autre part.

La décision a été prise d'intégrer la nouvelle faculté au sein du secteur des sciences et technologies (SST), où est développée la conception des dispositifs artéfactuels ; établissant ainsi une proximité potentiellement féconde avec les savoirs et savoir-faire des ingénieurs civils. Il n'est pas inutile de rappeler que, historiquement, l'art de l'ingénieur est né comme la bifurcation d'un sous-ensemble des arts de l'architecte². La mise en concordance avec les nouvelles structures n'a pas été plus avant, puisque le choix a été fait, à cette époque, de confier à la nouvelle faculté la mission d'administrer conjointement l'enseignement et la recherche, sous l'espèce d'une faculté dite intégrée, c'est-à-dire au-dehors des statuts reconnus et délimités par les nouveaux règlements de l'UCLouvain. Alors que

l'Université venait de décider de rapporter la recherche à des entités d'administration spécifique, la recherche dans les domaines de l'architecture a été placée en exception.

Néanmoins, certains acteurs au niveau des autorités rectorales s'étaient déclarés en faveur d'une diversité quant aux entités constitutives de l'université : facultés et instituts, tel que prévu dans le plan de développement concrétisé à partir de 2010, mais aussi facultés dites intégrées "enseignement et recherche". Ce modèle était avantageux pour une nouvelle faculté en construction, facilitant l'objectif d'accroître significativement le potentiel de recherche et de l'articuler à des programmes d'enseignement en cours de restructuration. Les réflexions de la jeune faculté sont demeurées attentives à la consolidation d'une telle possibilité. Les années passant, force fut de constater que ce modèle reflétait des débats institutionnels. La faculté s'est dès lors mise en chemin pour revendiquer la création d'un institut dans le domaine des habitats, à toutes leurs échelles et natures : les édifices, les espaces urbains et ruraux, les paysages. Cette création est à présent acquise et a été actée par le Conseil académique de décembre 2020, dix ans après l'inauguration de la nouvelle faculté !

Ces dix longues années ont permis à la faculté de construire ses propres ressorts universitaires et de consolider ses assises disciplinaires. En effet, si le Conseil rectoral n'a pas souhaité soutenir budgétairement le développement de la recherche dans le périmètre de la faculté – ce qui aurait pris sens pour compenser l'absence d'apports spécifiques abondés par les autorités publiques – une mesure d'une autre nature a été adoptée par le Conseil d'administration : réserver aux instances facultaires l'autonomie partielle de la gestion de son budget, ce qui n'est pas à portée des autres entités. Cette disposition, en vigueur jusque 2020 a permis de mettre en œuvre une politique efficace de recrutement des

1 - Les universités de la Communauté française de Belgique (CfB) n'ont pas toutes suivi le même chemin. La Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles ou celle de l'Université de Liège, par exemples, ne rassemblent pas, aux côtés des disciplines de l'architecture, les ingénieries de l'édification, ni l'ensemble des expertises liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Celles-ci sont demeurées affectées à des entités tierces.

2 - Voir, entre autres, les travaux de Antoine Picon dont : *L'Invention de l'ingénieur moderne : l'École des Ponts et chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1992 ; *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Éditions Parenthèses, 1988 ; également les ouvrages de Pierre Caye dont *Durer, Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, où Pierre Caye, au sein d'une réflexion sur ce que "développement durable" devrait dire, détaille l'idée de l'architecture comme "technique des techniques" et celle de la ville comme "machine des machines".

personnels académique, scientifique et administratif, organisée en large indépendance suivant le double horizon enseignement + recherche (incorporé dans un plan de prospective contractualisé). De nouvelles personnalités académiques ont rejoint la faculté (et dès lors l'institut récemment créé) au cours de la période, porteuses d'engagements tant en recherche qu'en enseignement, accompagnées d'un personnel d'assistants scientifiques, cela dans l'ensemble des compétences que doit mobiliser une université active dans les disciplines de l'architecture³.

Comment considérer, après coup, dix ans plus tard, la décision de créer une faculté *ex novo* en 2009, cela dans le contexte d'une université dont l'histoire est longue et où les diverses facultés ont atteint depuis longtemps leurs vitesses de croisière ? S'est-il agit de l'apparition heureuse d'une *nouvelle née* ou d'un curieux corps étranger ? La réponse ne pourrait qu'être mitigée : l'inertie et la frilosité des autorités actives pendant cette période a réclamé en contrepartie opiniâtreté et affûtage des objectifs dans le chef des représentants facultaires. Plus structurellement, le diagnostic serait à vérifier d'un hiatus entre les cultures intellectuelles et scientifiques de la nouvelle faculté et de son environnement proche, singulièrement le Secteur des sciences et technologies (SST) où les sciences sociales, historiques et culturelles sont peu traitées, voire faiblement connues et donc reconnues sinon sous les espèces des sciences opératoires de la gestion économique et du management humain, alors qu'elles sont au cœur des réalités où se forge l'architecture. Plus amplement, il convient sans doute d'épingler l'hétérogénéité des intérêts de la nouvelle faculté et ceux de larges pans de l'Université où la création artistique est quasi absente, sauf de manière indirecte, et où une pratique comme celle du projet d'architecture ou de territoire paraît relever d'une sphère artisanale ou artistique plutôt que scientifique. Force est de constater

qu'il convient sans doute de laisser du temps au temps pour permettre aux fécondités potentielles de prendre corps !⁴

En parallèle aux enjeux et défis liés à l'articulation de la nouvelle faculté au sein de l'institution universitaire, les dynamiques internes de l'entité ont demandé du temps et des efforts spécifiques pour s'ajuster et se déployer. La gageure de construire une faculté unique sur trois sites éloignés, si elle emporte des opportunités positives, comme celle d'associer une diversité de territoires à ses pratiques réflexives, comme celle de donner corps aux expériences locales qui peuvent s'y déployer et, ce faisant, ouvrir à la transversalité davantage qu'à la centralité, elle suppose une attention constructive qui soit continue et permette d'équilibrer les tendances centripètes et centrifuges. Une tension est apparue qui se poursuit aujourd'hui à bas bruit entre l'adhérence à des habitudes locales et la construction d'une cohérence couvrant plusieurs implantations. Des spécificités de site ont parfois été souhaitées, le plus souvent liées à des proximités interpersonnelles ou à des rémanences nostalgiques, sans être nommées pour s'explicitier ou donner corps à des orientations. La multiplication des personnes – leurs origines, leurs parcours, leurs projets – rassemblées au sein des nouvelles collectivités, ainsi que la multiplication des actions qui les portent et qu'elles conduisent ont contribué à déplacer ces préoccupations.

Le thème du projet d'architecture et sa capacité, sinon sa nature intrinsèque, à se constituer en vecteur de recherche a été, et demeure à présent, une pièce importante des débats menés au sein et aux alentours de la faculté⁵. Les praticiens qui conçoivent en leurs ateliers hors université des projets d'édifices, de territoires, de paysages mènent-ils des recherches ? Dans l'affirmative, y a-t-il une différence entre les recherches professionnelle et universitaire ? L'Université doit-elle permettre d'ouvrir des champs spéculatifs propres au projet,

3 - Au cours de la période 2015-2021, outre le remplacement des académiques émérités, neuf personnes en fonction académique complète (recherche + enseignement) ont rejoint la faculté. Elles couvrent les domaines suivants : théorie de l'architecture, histoire de l'architecture, recherche par le projet d'architecture, architectonique, paysage, dispositifs numériques, structures constructives, conception sociale des habitats.

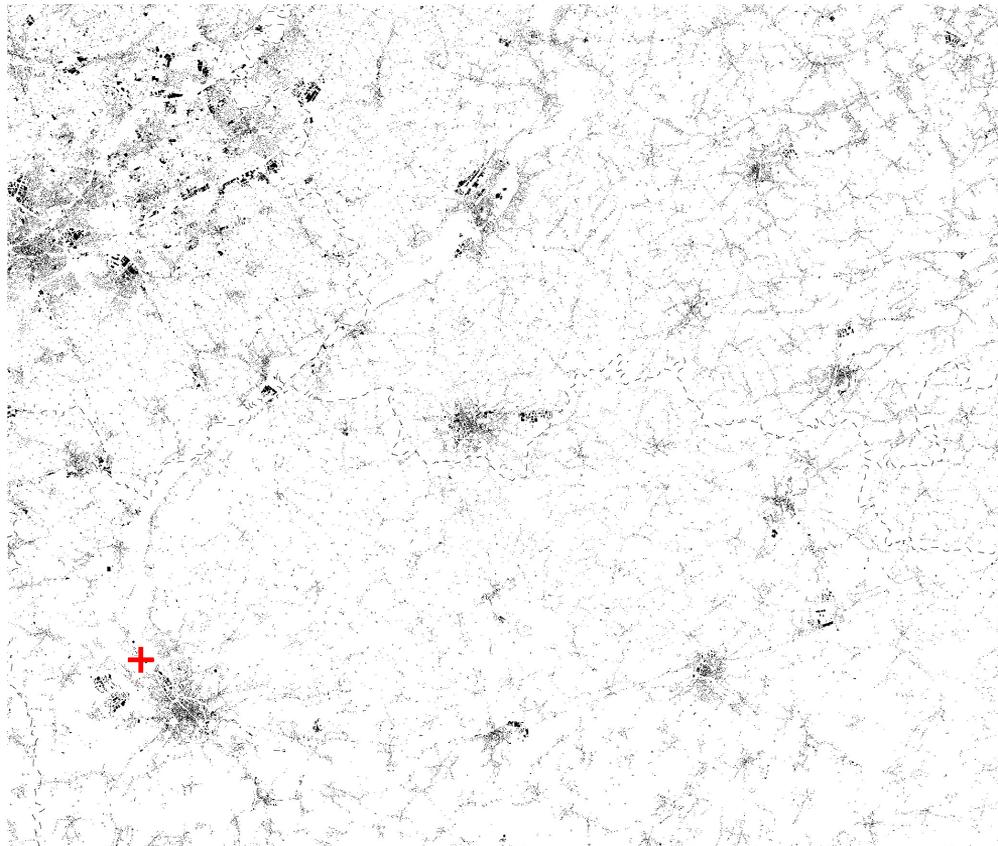
4 - La faculté s'est dotée en 2015 d'une Charte destinée à expliciter ses références et ses valeurs. Elle permet à la faculté de se présenter à elle-même, à l'ensemble de l'Université, à la société civile, aux acteurs de la culture, aux mondes politiques. Elle peut se lire ici : <https://uclouvain.be/fr/facultes/loci/charte-facultaire.html>.

5 - Pour une introduction à la problématique de la recherche par le projet et la description détaillée d'un cas d'étude, consulter l'ouvrage de Renaud Pleitinx : *Charleroi ville ouverte : Une cartographie des possibles*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2018, disponible à l'adresse : <https://pu.uclouvain.be/book/?gcoi=29303100988300>, en particulier le chapitre "Méthodologie" aux pages 67 à 74. Cette recherche a bénéficié du support de la Bourse Christian Leleux attribuée, depuis 2014, à des projets de recherche en architecture et en urbanisme proposés par des membres de la faculté.

mais dégagés des pressions ordinaires du métier, à l'écart critique des acteurs économiques et politiques rivaux au court-termisme ?

Ces questions matricielles et les réponses qui peuvent leur être apportées produisent leurs effets sur la conduite même de la faculté et, au-delà de son cercle, sur les articulations à promouvoir entre la société civile, les métiers de l'architecture et le monde académique. La faculté a opté pour une politique d'engagement de nouveaux académiques qui soient, pour une part significative, munis d'une expérience affirmée de concepteur, à l'instar des facultés de médecine que l'on imagine mal ignorer la nécessaire mobilisation des cliniciens. Mais cette option trébuche pour porter ses fruits dès lors que l'espace académique ainsi ouvert se voit placé sous une autre pression : la mesure acéphale des *rankings*, adoptée par le pilotage

des universités, qui pèsent sur le devenir des jeunes professeurs. L'obstacle est plutôt radical quand les métriques utilisées s'avèrent incompétentes pour mesurer la fécondité des productions de la recherche par le projet. Une forme de pression académique vient se substituer à la rugosité du métier. La contrainte qui freine les objectifs de la faculté est dès lors double : une reconnaissance de la valeur scientifique de la recherche par le projet trop lente à s'établir au sein des milieux académiques et de leurs bailleurs de fonds, ainsi que, par voie de conséquence, un manque d'organes et d'instruments pour la mettre en place et la promouvoir. Ceci n'est sans doute pas étranger à un démarrage lent des investigations par le projet. Le chantier est en cours et mérite une attention appuyée pour éviter l'ouverture d'une fracture stérile entre les théoriciens et les praticiens.



Une recherche conduite exclusivement par des théoriciens éloignés du mode spécifique et précieux de la connaissance des habitats par leur conception ; un enseignement du projet et une préparation aux métiers de l'édification confiée principalement à des spécialistes de la profession : voilà un clivage fréquent dans de nombreuses écoles d'architecture dont la faculté construit le dépassement. Cet objectif est la conséquence de l'important décret voté par le parlement de la CfB en 2009, dont il convient de bien mesurer toutes les nuances et les implications.

